

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **114 (1988)**

Heft 22

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. Marcel T'Hart, architecte EAUG, 1986. (Parrains: MM. Michaël Annen et Jacques Roulet.)

M^{lle} Alexandra Villegas, architecte EPFL, 1984.

(Parrains: MM. François De Planta et Fabrice Jucker.)

M. Gilbert Vuilleumier, ingénieur physicien EPFZ, 1965, docteur ès sciences physiques Université de Genève, 1970.

(Parrains: M^{me} Jacqueline Juillard et M. Gabriel Minder.)

M. Willy Weber, architecte EAUG, 1970. (Parrains: MM. Pierre Andrey et Jean-Marie Bondallaz.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Groupes spécialisés

Groupe spécialisé des installations et de l'énergie dans le bâtiment, GIE

Séminaire 1988: mercredi 23 novembre 1988, de 14 h 30 à 18 h 30, au Kursaal, à Berne

Le Groupe spécialisé des installations et de l'énergie dans le bâtiment a été constitué l'an dernier, dans le but de mieux maîtriser les aspects techniques et énergétiques lors de la planification et de la construction des bâtiments.

Dès ses débuts, ce groupe a rencontré un grand succès car ces problèmes sont au centre de nombreuses préoccupations.

En effet, des projets de bâtiments qui soient à la fois peu gourmands en énergie, confortables à habiter et faciles à exploiter ne sont réalisables que si, dès le début des études, une étroite collaboration s'instaure entre architectes et ingénieurs spécialisés. Mais il faut bien reconnaître que cette collaboration n'est pas toujours parfaite. Elle se heurte notamment à plusieurs difficultés:

- manque d'expérience dans les nouvelles formes de collaboration
- peur de l'architecte de perdre une partie de sa liberté créative
- peur de l'ingénieur de porter seul la responsabilité de nouvelles solutions et techniques.

La répartition des tâches et des responsabilités entre le maître de l'ouvrage, l'archi-

te, l'ingénieur et l'entrepreneur, d'autre part, donne souvent lieu à discussions.

Une partie de ces problèmes peuvent se trouver résolus par l'introduction de nouvelles méthodes, dont la *planification intégrale*, qui consiste, dès la conception du bâtiment, à constituer une équipe pluridisciplinaire grâce à laquelle maîtriser tous les aspects techniques et énergétiques.

Il n'existe à ce jour en Suisse que peu d'exemples d'une planification intégrale ayant permis de réaliser une architecture bonne et convaincante et des installations rationnelles et performantes. En Grande-Bretagne en revanche, le bureau Arup Associates, de Londres, a mis en œuvre une procédure originale pour plusieurs réalisations de haut niveau.

Le but du séminaire étant de présenter et de discuter une méthode ayant permis d'obtenir des réalisations remarquables, c'est un immeuble réalisé par ce bureau londonien que nous retiendrons: un des exemples présentés concernera l'immeuble Gateway 2, construit à Londres entre 1981 et 1984, qui comprend un atrium autour duquel sont réparties les surfaces de bureau. Grâce à une méthode de conception et de planification extrêmement soignée, Arup Associates ont réussi à maîtriser dans leur ensemble les problèmes architecturaux et techniques. L'attention portée notamment aux questions d'éclairage et d'aérations naturelles a permis de construire un bâtiment sans climatisation et particulièrement apprécié de ses utilisateurs.

Après une présentation par un architecte et un ingénieur du bureau londonien, une table ronde sera menée par M. Niklaus Kohler, architecte, et animée par MM. P. Chuard, ingénieur, A. Pini, architecte, P. Lampert, ingénieur représentant un important maître d'ouvrage, et P. Meyer, professeur et architecte ayant l'expérience de grands projets.

Le comité du GIE souhaite que cette rencontre permette un large tour d'horizon sur les thèmes:

- Y a-t-il contradiction entre planification intégrale et architecture valable?
- Où sont les limites de la planification intégrale?
- La planification intégrale conduit-elle aux planificateurs généraux?
- Quelles sont les chances de petits bureaux?
- Les questions d'honoraires SIA représentent-elles un obstacle insurmontable?

Le comité du GIE vous invite donc vivement à réserver cet après-midi du 23 novembre à Berne.

Ch. Weinmann,
vice-président du GIE

Le coin de la rédaction

Point final

On n'épiloguera pas ici une fois de plus sur l'étrange sens de la prospective qui conduit à mettre à l'enquête avec une célérité peu usuelle en matière fédérale l'objet sur lequel on avait jugé, il y a moins de cinq ans, qu'il était inutile de se prononcer avant la première décennie du XXI^e siècle: ce sont les mêmes experts qui nous en expliquent aujourd'hui l'urgence sous la houlette de M. Ogi.

Il faut souhaiter que les priorités soient clairement respectées dans l'évaluation qui aboutira au choix du Conseil fédéral¹. En effet, la création d'un nouveau corridor ferroviaire pour le transit des convois routiers de 40 tonnes est avant toute chose une question engageant la crédibilité de notre pays à l'échelle européenne. Si nos partenaires ont bien voulu faire preuve de bonne volonté, moyennant la promesse d'étudier des solutions transitoires en attendant la mise en service de la nouvelle artère ferroviaire de transit, il ne s'agit que d'un sursis dépendant de la réalisation du projet le plus adéquat.

Que le nouveau tracé tienne également compte des aspirations de régions se sentant aujourd'hui quelque peu à l'écart des grandes voies de communication, voilà qui est un souhait légitime, à condition de ne pas constituer un handicap pour la construction et l'exploitation de la future transversale. Le regard porté sur ce projet doit être résolument neuf: le fait qu'un axe comme le Saint-Gothard s'appuie sur une tradition millénaire ne dispense pas d'une analyse approfondie à la lumière des données techniques, économiques, politiques et sociales les plus récentes.

Le désir d'emporter la décision rend ingénieux: on a pu calculer que l'économie réalisée sur un projet autre que celui du Saint-Gothard pourrait être investie dans l'amélioration des prestations de cette ligne au bénéfice de nos Confédérés du sud, par exemple. Par ailleurs, on a pu entendre un haut fonctionnaire ayant eu des attaches en Suisse orientale expliquer que l'amélioration des liaisons du Valais avec la Suisse était possible indépendamment de la nouvelle transversale, la réalisation d'un tunnel de base Berne-Valais pour le feroutage pouvant être financée par les droits sur les carburants routiers! Dommage qu'on ne se soit pas avisé plus tôt de cette possibilité alléchante... Il ne reste qu'à faire confiance au *fair-play* du plus sportif de nos conseillers fédéraux, dont dépend ce choix capital pour notre pays.

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

Nouveaux numéros d'appel à la rédaction dès le 11 novembre 1988

A partir du 11 novembre de cette année, les numéros d'appel téléphonique à sept chiffres seront introduits pour la centrale de l'EPFL, les deux chiffres 47 étant remplacés par 693. En conséquence, les numéros de la rédaction d'*Ingénieurs et architectes suisses* sont dorénavant les suivants:

Téléphone: 021/693 20 98 ◯
Téléfax: 021/693 20 84

Merci de vous en souvenir lors de votre prochaine communication!

¹ Contrairement au choix du nouvel avion de combat: dès ce printemps, on recommandait paraît-il aux entreprises qui préparaient leurs dossiers pour les compensations industrielles de ne pas perdre de temps sur le F-16...